

# News Release

# Communiqué

Minister for  
International  
Trade



Ministre du  
Commerce  
extérieur

N<sup>o</sup> 271

Le 3 novembre 1989

GROUPE SPÉCIAL ÉTABLI EN VERTU DU CHAPITRE 19  
DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui la nomination de deux Canadiens devant faire partie d'un Groupe spécial de cinq membres établi en vertu de chapitre 19 de l'Accord de libre-échange. Le Groupe a été mis sur pied pour revoir la constatation finale de subvention faite le 18 juillet par le ministère du Commerce américain dans l'affaire visant l'imposition de droits compensateurs sur les importations de porc canadien frais, réfrigéré ou congelé.

A. de Lotbinière Panet et Margaret Prentis seront les deux membres canadiens au sein du Groupe spécial. Les membres américains seront Mark Joelson, Joel Davidow et Dennis James, Jr. Le Groupe se réunira bientôt pour choisir son président.

Aux termes du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange, l'examen judiciaire des ordonnances finales en matière de droits antidumping et compensateurs effectuées par des tribunaux nationaux est remplacé, sur demande d'une des parties intéressées, par une procédure d'examen par des groupes spéciaux binationaux composés de cinq membres venant du Canada et des États-Unis. Chacune des parties choisit deux membres du Groupe spécial, le cinquième est choisi par tirage au sort. Avant la signature de l'Accord de libre-échange, ce cas aurait été présenté à une cour de justice américaine. Les conclusions du Groupe spécial sont exécutoires pour les deux gouvernements. Le Groupe devra rendre sa décision dans les 315 jours qui suivent la demande d'examen.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec:

Le Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

Canada